



Commune de Dully

Dully, le 15 mai 2023

## Préavis municipal N° 07 du 21 juin 2023

# Rapport de gestion 2022 de la Municipalité de Dully

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes, la Municipalité vous présente son rapport de gestion de l'année 2022. Ce dernier relate :

- les activités essentielles écoulées,
- les résultats financiers influents ainsi que
- les affaires/projets réalisés ou en cours de développement.

### INTRODUCTION

En 2022 la Municipalité a tenu 40 séances ordinaires. Elle a participé à de nombreuses séances pour le village et la région et a représenté la Commune de Dully auprès des organismes intercommunaux.

### POPULATION

Au 31 décembre 2022, le nombre d'habitants à Dully était de 634 (636 au 31 décembre 2021). Cette variation n'appelle pas de commentaires particuliers.

### LES ACTIVITÉS DANS QUELQUES DOMAINES

Sans être exhaustif, le rapport de gestion permet à la Municipalité de donner, ci-après, un aperçu des activités qui l'occupent aussi bien dans la commune qu'au niveau intercommunal.

### PATRIMOINE COMMUNAL – IMMEUBLES LOCATIFS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 les immeubles, propriétés communales, comportant 39 appartements en tout, sont gérés par CGGI sàrl, Christian Gander Gestion immobilière, qui a ses bureaux à Dully.

#### Rotation de locataires

Oche 5

- Appartement de 4.5 pièces au rez-de-chaussée, conditions de location identiques
- Place de parc intérieure n°13, relocation avec augmentation du loyer
- Place de parc extérieure, conditions de location identiques.

Oche 17

- Appartement de 4 pièces au 1<sup>er</sup> étage, conditions de location identiques.

Oche 21

- Appartement de 5 pièces au 2<sup>ème</sup> étage, conditions de location identiques
- Appartement de 3 pièces au 2<sup>ème</sup> étage, conditions de location identiques
- Appartement de 2 pièces au 1<sup>er</sup> étage, relocation avec augmentation du loyer
- Appartement de 4 pièces au rez-de-chaussée, conditions de location identiques

- Appartement de 2 pièces au rez-de-chaussée, conditions de location identiques.  
Bursinel 29
- Appartement de 2 pièces au rez-de-chaussée, relocation avec augmentation du loyer.
- Appartement de 2 pièces au rez-de-chaussée, relocation avec augmentation du loyer.  
Abri PC « Au Champs du Puits »
- Un bail a été établi pour un nouveau locataire qui paye dorénavant un loyer et des charges d'électricité.
- Tous les locaux sont à ce jour loués  
Dépôt (ancien local pompier)
- Le dépôt a été repris en date du 01.07.2022 par M. Gasparetto, conditions de location identiques

### **Loyers**

En règle générale, les loyers fixés correspondent toujours aux prix du marché et ne nécessitent pas d'être adaptés lors d'un changement de locataire, hormis dans les anciennes locations. Aucune baisse de loyer n'a été accordée durant l'année.

### **Litiges**

Aucun litige avec les locataires n'est intervenu durant l'année 2022.

### **Technique**

Dans l'ensemble, les immeubles communaux sont en bon état. Il y a toutefois lieu de faire attention à éviter leur vieillissement prématuré. A cet égard, un entretien suivi et des réparations ponctuelles seraient à privilégier, ce qui permettrait aussi de lisser les coûts d'entretien.

### **Oche 17-19-21 (Pré-Fleuri)**

En 2022, les travaux relatifs au préavis 12-2021 pour l'installation d'une pompe à chaleur ont débuté avec beaucoup de retard en raison de livraison de matériel différée.

La pompe à chaleur a pu être mise en service provisoirement de manière à produire la chaleur escomptée, dès le mois de décembre.

Les travaux de finition et la réception sont prévus au 1<sup>er</sup> trimestre de 2023.

Le 1<sup>er</sup> bilan (provisoire) de cette installation est positif.

Les revêtements de façade sont cloqués à plusieurs endroits au niveau de la plinthe. Une expertise a été demandée, qui a conclu à des remontées d'humidité liées au manque de ventilation du soubassement et au fait que la proximité de la dalle du sous-sol qui ne permet pas la pose d'un drainage traditionnel. Des réparations ponctuelles seront effectuées au printemps 2023.

### **Oche 5**

Une cuve est enterrée sous la rampe d'accès au garage. Elle est destinée au stockage et au relevage des eaux de pluie, qui sont ensuite pompées et refoulées dans le collecteur communal. Ce procédé est rendu indispensable en raison de la différence d'altitude entre le niveau bas de l'immeuble et celui du collecteur, ce qui interdit un fonctionnement gravitaire. Pour une raison inexplicée, cette cuve a été écrasée par la pression du terrain et les pompes qui l'équipent ne peuvent plus être entretenues ni remplacées. Le remplacement de cette installation sera rendu nécessaire sitôt que les pompes seront défectueuses.

## **PARCELLE 89 – CENTRE COMMUNAL DE DULLY**

### **Projet de chauffage à distance**

Un préavis pour une demande de crédit a été approuvé par le Conseil général en octobre 2022 pour répondre aux besoins de remplacement du chauffage existant par un chauffage à distance reliant le Centre communal de Dully, la Centre intercommunal de Dully-Bursinel et la maison appartenant à Martine Wampfler, avec possibilité d'extension si nécessaire. Les coûts étant répartis entre les différents propriétaires, le montant à charge de la Commune de Dully se montera à CHF 115'000.- environ. Les travaux débuteront en 2023.

## **PARCELLE 88 – CENTRE INTERCOMMUNAL DE DULLY-BURSINEL**

La Commune gère avec la Commune de Bursinel, les locaux de la Route de Bursinel 35 qui comprennent 3 appartements, le local qui abritait l'épicerie jusqu'au 30 avril 2021, le bureau d'architecte qui a été libéré au 31 juillet 2021, ainsi que l'école des Sidunel et l'UAPE de la Petite Poste.

**Bâtiment route de Bursinel 35**

Une demande de crédit de construction a été approuvée par les conseils généraux de Dully et Bursinel au mois de juin 2022 pour les travaux de création d'un café-bar / tea-room, d'un espace boulangerie / pâtisserie, d'un local administratif et d'aménagements extérieurs (préavis n°03-2022).

Les travaux ont débuté début juillet et se termineront en juillet 2023.

Grâce à l'échafaudage complet, les travaux d'isolation et de rénovation complète de la toiture ont pu être faits dans les délais.

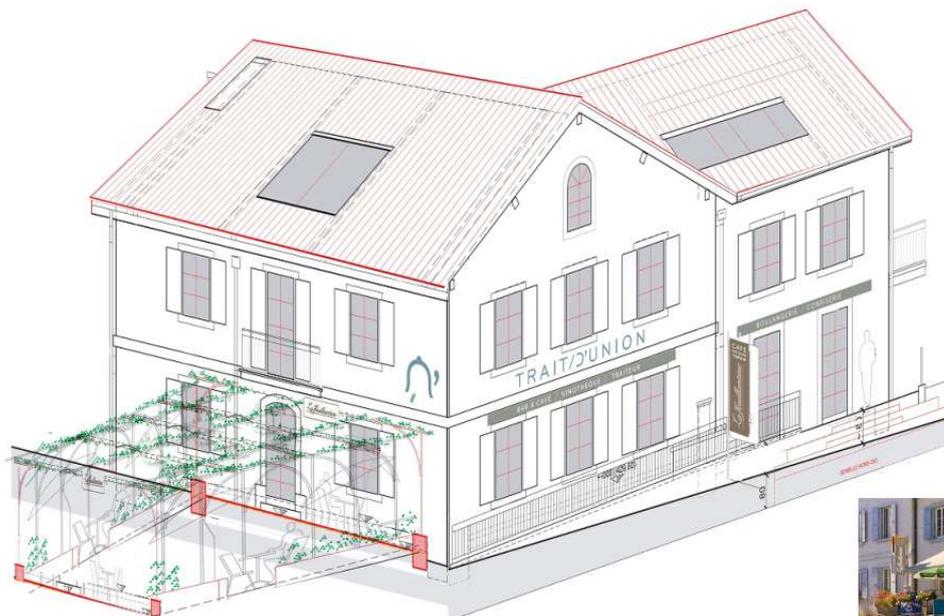
La Municipalité tient à remercier les locataires qui ont fait preuve de patience et de compréhension durant les travaux.



Un appel à candidature a également été lancé et c'est la Feuillantine à Gland, qui a été sélectionnée pour reprendre la gérance des locaux.

Les deux Municipalités se sont mises d'accord pour renommer le nouveau lieu de rencontre le Trait d'Union.

FAUSSE PERSPECTIVE ORTHOGONALE



## **FINANCES**

### **Amortissement du patrimoine financier**

Depuis plusieurs années, la Municipalité cherche à assainir la situation financière de la commune et a présenté une analyse complète des diminutions possibles des charges et augmentations de revenus. La dernière étape de ce travail portait sur la clarification de l'amortissement du patrimoine financier et a fait l'objet d'un préavis en 2022. La Municipalité a proposé au Conseil général d'arrêter l'amortissement comptable du patrimoine financier à partir du moment où la valeur résiduelle du bâtiment est égale ou inférieure à la valeur ECA. Cette proposition a été acceptée lors du conseil général du mois de décembre 2022.

## **RÉGION DE NYON**

L'association régionale compte 41 communes puisque durant l'année 2022, la commune de Crans (VD) a rejoint l'association.

Le Conseil Intercommunal s'est réuni à 4 reprises en 2022, a analysé 13 préavis.

Sur le plan des ressources humaines, les effectifs sont restés stables durant l'année.

Mobilité :

- Augmentation de la fréquentation des bus,
- Nouvelles courses pour les bus 820 et 720,
- Des travaux de priorisation des bus cofinancés par la Région à Mont-sur-Rolle et Rolle,
- Octroi de fonds pour deux passerelles destinées à la mobilité active,
- 7 nouvelles stations de vélos en libre-service.

Territoire :

- Préparation d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA),
- Transmission au Canton de l'étude régionale P+R,
- CHF 15 millions accordés par la Confédération aux mesures prévues dans le district de Nyon via le Projet d'agglomération du Grand-Genève (4e génération).

Environnement :

- Nouveau programme pour la biodiversité,
- Co-organisation du stand du Grand Genève aux Assises européennes de la transition énergétique,
- Conduit la participation à la 3<sup>e</sup> édition de La Nuit est belle.

Economie :

- Orientation des demandeurs de financement LADE,
- Orientation des entreprises dans leur recherche de locaux et terrains,
- Décerné le prix de l'innovation 2022
- Participation au projet de développement régional agricole PDRA
- Signature de la vente d'une parcelle destinée au futur pôle bois régional.

Tourisme :

- Nouveau programme de développement touristique de nature,
- Construction du bâtiment d'accueil de Jura sur Léman,
- Soutien à des projets touristiques pour plus de CHF 250'000.-.

Culture :

- Signature d'une nouvelle convention de subventionnement du Casino-Théâtre de Rolle,
- Reconduction de la convention avec le far°,
- Octroi de 44 soutiens,
- Présentation du bilan de la politique culturelle.

Sport :

- Huit soutiens sportifs octroyés,
- Neufs prix remis lors des Mérites sportifs régionaux.

Communication :

- Renforcement de la visibilité,
- Présentation du programme de législature,
- Inauguration d'Action publique, une série de vidéos sur ses actualités,

- Organisation du 1<sup>er</sup> Rallye à vélo d'une commune à l'autre.

## **ROUTES**

### **Travaux d'entretien**

Seuls des travaux courants d'entretien ont été réalisés en 2022.

### **Eclairage public**

La situation tendue sur les marchés de l'énergie, due en partie à la situation géopolitique, conduit à un risque de pénurie d'électricité et de gaz pour l'hiver 2022 – 2023. Par ailleurs, au-delà de son indéniable utilité, l'éclairage public est très souvent surdimensionné : intensité trop forte ou routes peu fréquentées éclairées toute la nuit. La Municipalité a donc décidé de proposer le remplacement de l'ensemble des luminaires (sans les mats) avec télégestion et système de détection. Le Conseil général a approuvé cette demande de crédit de CHF 150'000.-, permettant ainsi à la commune de se doter d'un outil efficace pour diminuer l'énergie consommée.

### **Pénurie d'électricité**

Pour traverser l'hiver sans encombre, la Confédération et le Canton ont recommandé aux Communes d'être attentives aux économies d'énergie qu'elles pouvaient réaliser.

A cet effet, la Commune de Dully a pris un certain nombre de mesure durant l'automne et l'hiver 22-23.

Premièrement la Commune a participé à la 3e édition de « La Nuit est belle ! » en éteignant l'éclairage public le temps de la nuit du 23 septembre 2022 à l'exception du passage sous la route suisse et de l'éclairage du rond-point du Bourg d'Amont pour des raisons de sécurité.

Pour poursuivre cette action, l'éclairage public de la commune a été éteint dès le 24 septembre 2022 :

- Du lundi au jeudi entre 23h et 5h
- Du vendredi au dimanche entre minuit et 5h

à l'exception du passage sous la route suisse et de l'éclairage du rond-point du Bourg d'Amont qui sont restés allumés en tout temps.

Et finalement, la Commune a renoncé à l'installation d'éclairage de Noël cette année.

En 2023, de gros investissements seront consentis pour le remplacement des luminaires de l'éclairage public en luminaires LED avec télégestion et détection.

## **PLAGE DE LA DULLIVE**

La plage a ouvert de fin mai à début septembre 2022. A cet effet, la société Securitas a été mandatée pour contrôler le bon déroulement quotidien de l'ouverture et de la fermeture.

Comme les années précédentes, des jeunes ont été engagés pour la surveillance et l'entretien de la plage le week-end. Dans l'ensemble, les utilisateurs se sont montrés bien disciplinés, l'évacuation des déchets restant le problème majeur. La fermeture a pu se faire sans problèmes entre 22 et 23h.

Des travaux d'entretien courant et des contrôles sanitaires de l'eau ont été effectués comme à l'accoutumée, cependant, durant l'été 2021, les intempéries particulières ont fortement rehaussé le niveau du lac et causé des dégâts tout le long du littoral lémanique. La plage de Dully n'a pas fait exception et des niches d'érosion se sont créés le long des enrochements. Le responsable du secteur à la Direction générale de l'environnement a été rencontré sur place pour envisager les mesures de sécurisation à prendre. Celles-ci feront l'objet d'une demande de crédit en 2023.

La rénovation et l'entretien de la toiture du pavillon seront également envisagés par la suite.



## CONSTRUCTIONS PRIVÉES - POLICE DES CONSTRUCTIONS

### Constructions

En 2022, 31 nouveaux dossiers ont été ouverts (30 en 2022), détaillés comme suit :

- 9 dossiers d'enquête publique pour l'installation de pompes à chaleur ;
- 1 dossier d'enquête publique pour la construction d'un garage et dépôt contre un mur existant ;
- 1 dossier d'enquête publique pour la démolition et reconstruction d'une annexe existante ;
- 1 dossier d'enquête publique pour régularisation d'aménagements extérieurs ;
- 1 dossier d'enquête publique pour l'arrachage d'une haie et le remplacement par une palissade en bois ;
- 1 dossier d'enquête publique pour la démolition d'un bâtiment existant et construction de deux immeubles Minergie ;
- 1 demande préalable pour la création de deux vérandas.

Les autres dossiers concernaient :

- dispenses d'enquête pour des travaux de rénovation, pergolas, couverts à voitures, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre et transformations intérieures en vue de la création de deux logements séparés ;
- autorisations municipales pour transformations intérieures sans changement d'affectation, modifications mineures des aménagements extérieurs, réfection de murs existants, installation de

ruches HZB, cabane de jardin de moins de 8m<sup>2</sup>, remise en état de revêtement de chemin privé, panneaux solaires et abattage d'arbres protégés.

Certains dossiers ouverts en 2021, ainsi que les années précédentes, se sont poursuivis en 2022. Il a été répondu à plusieurs demandes préliminaires, qui n'ont pas été suivies du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de construire.

Architectes et propriétaires ont également sollicité le service technique afin de préciser l'interprétation de la réglementation cantonale et communale, ainsi que pour répondre à des interrogations concernant l'impact de la révision du plan de zones et de son règlement sur les constructions, notamment dans le cadre de ventes de parcelles et développement immobilier.

### **Règlement**

Les communes perçoivent des émoluments pour couvrir tout ou partie des prestations fournies aux constructeurs en lien avec l'aménagement du territoire et des constructions. Ce règlement n'existait pas jusqu'à ce jour pour la Commune de Dully.

Le but du règlement est donc de déterminer le mode de calcul des émoluments liés aux constructions qui sont facturés aux personnes ou aux organismes qui requièrent du Service technique de la commune, une ou plusieurs prestations en lien avec la police des constructions. Ce règlement a été approuvé par le conseil général le 12 octobre 2022 puis a été validé par le Canton le 30 novembre 2022. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL ET DE SON RÈGLEMENT (PACOM)**

L'affectation de certaines parcelles change avec le futur plan d'affectation communal. Les propriétaires concernés ont été reçus par la Municipalité entre novembre 2020 et mars 2021.

Le 18 septembre 2020, le dossier a été remis à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) pour examen préalable. La détermination de la DGTL a été rendue tardivement le 8 février 2021, ceci en raison de la situation sanitaire. Vu le caractère défavorable de celle-ci, la planification initiale du processus de validation (enquête publique au printemps 2021) a été revue. Une présentation des objectifs de la municipalité a été faite au Conseil général en juin 2021.

Le dossier de la délimitation des lisières a été déposé à l'enquête en août 2021. Une enquête complémentaire a dû être déposée en décembre 2021 et n'a fait l'objet d'aucune opposition.

Le dossier du Pacom et de son règlement ont été mis à l'enquête du 4 mars au 3 avril 2022. Le dossier a fait l'objet de 7 oppositions et d'une remarque. Conformément à la LATC, la Municipalité a entendu chaque opposant au cours de séances de conciliation. Ces séances se sont déroulées en présence de l'avocat-conseil de la commune ainsi que des représentants du bureau d'urbanisme en charge de la révision du PACom.

Compte tenu des oppositions émises, la Municipalité a souhaité procéder à quelques adaptations du règlement et du plan du PACom afin de mieux tenir compte des intérêts des propriétaires, rendant nécessaire une enquête publique complémentaire. Celle-ci a eu lieu du 10 septembre au 9 octobre 2022.

Les modifications mises à l'enquête complémentaire ont fait l'objet de 5 oppositions, dont une n'était pas recevable car elle portait sur le découpage des zones d'affectations, non soumis à l'enquête publique complémentaire.

Conformément aux articles 42 et 43 LATC, il appartient au Conseil général de statuer sur les réponses municipales apportées aux oppositions au dossier. Le préavis Pacom a été préparé sur la fin de l'année 2022 pour être présenté au Conseil général de mars 2023.

### **MANIFESTATIONS**

Cette année, la fête du 1<sup>er</sup> août s'est déroulée à Dully pour le compte des deux communes.

### **ÉCOLES, BIBLIOTHÈQUE ET ACCUEIL DE JOUR**

L'Association Enfance & Jeunesse est maintenant depuis 6 ans le guichet unique pour les prestations préscolaires, parascolaires et scolaires des enfants et des familles des 11 communes qui la composent.

La situation s'est complexifiée tant sur les plans géopolitiques avec l'accueil d'enfants et familles ukrainiennes, qu'énergétiques, avec la gestion des ressources énergétiques, notamment pour les bâtiments scolaires.

Le travail avec un organisme externe a permis de mieux définir les 5 secteurs d'activité de l'association ainsi que de clarifier le périmètre de leurs actions.

Le poste de Direction générale étant vacant depuis fin 2021, un directeur ad interim a été recruté en février 2022 et permis l'arrivée de la nouvelle Directrice en juin.

Cette année a vu également se renforcer les outils informatiques au service de l'organisation, démarche qui se poursuivra en 2023.

Le recrutement du Responsable à l'Accueil de Jour s'est ouvert en 2022 et son engagement sera effectif en 2023.

L'événement majeur de cette année 2022 a été le déménagement des bureaux de l'administration d'Enfance et Jeunesse.

Le Comité de Direction d'EnJeu se compose ainsi au 31 décembre 2022 :

Président : M. Laurent Crampon, Syndic, Bursinel  
 Vice-Président : M. Philippe Straub, Syndic, Vinzel  
 Membres : M. François Delafoge, Municipal Gilly  
 M. Raymond Dufour, Municipal, Mont-sur-Rolle  
 M. Samuel Dufour, Syndic, Esserties-sur-Rolle  
 M. Jean-Christophe Grivel, Municipal, Perroy  
 M. Frédéric Mani, Syndic, Dully  
 Mme Sylvie Mery, Municipale, Tartegnin  
 Mme Marinella Page, Municipalie, Bursins  
 M. Nicolas Walter, Municipal, Rolle

### Scolaire

Le coût annuel d'un élève, sans la redistribution des valeurs d'entretien, d'intérêts et locative, s'élève à :

- CHF 4'106.39 par élève du niveau primaire (CHF 4'222.90 estimé au budget), et
- CHF 3'288.81 par élève du niveau secondaire (CHF 3'646.18 estimé au budget).

### Bibliothèque

La bibliothèque de Rolle & environs met à disposition de ses usagers publics et scolaires (élèves et enseignants) plus de 26'000 documents (fictions, documentaires et multimédias). Elle a effectué presque 70'000 prêts durant l'année 2022. Les bibliothécaires scolaires ont reçu les classes de la 1P-11S à deux reprises durant l'année scolaire pour un total de 82 périodes d'animation articulées autour de la formation des élèves.

### Accueil de jour des enfants

EnJeu propose 318 places pour les enfants de 0 à 4 ans, 456 places pour les enfants en âge scolaires de 4 à 10 ans et 425 places dans les cantines et restaurants scolaires pour les 4 à 15 ans.

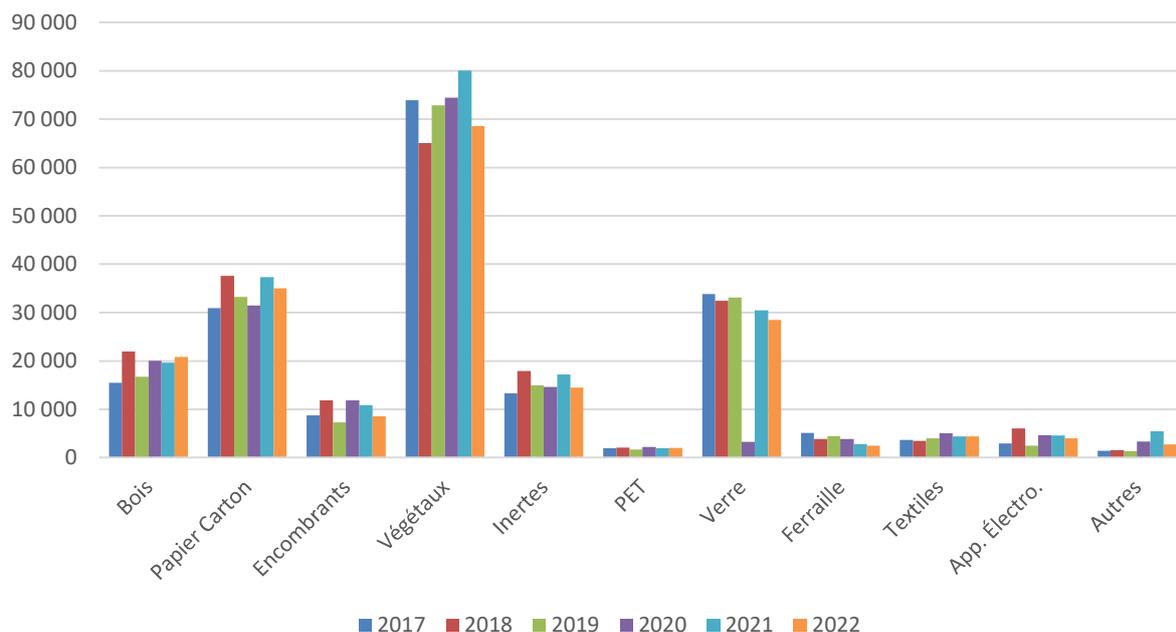
### DÉCHETTERIE ET ORDURES MÉNAGÈRES

Nous constatons, pour notre commune, une légère diminution des ordures ménagères collectées au moyen des sacs taxés, qui est passée à 87.36 tonnes (96,1 tonnes en 2021).

A la déchetterie intercommunale de Dully-Bursinel, l'apport de déchets a également évolué selon le tableau ci-dessous (en tonnes).

#### Collecte par type de déchet

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Habitants</i>	640	635	639	628	634	631
<b>Bois</b>	15 480	21 910	16 740	20 030	19 670	20 810
<b>Papier Carton</b>	30 880	37 580	33 250	31 460	37 330	34 980
<b>Encombrants</b>	8 740	11 840	7 320	11 870	10 860	8 540
<b>Végétaux</b>	73 910	65 020	72 860	74 460	80 090	68 570
<b>Inertes</b>	13 280	17 910	14 940	14 590	17 220	14 470
<b>PET</b>	1 910	2 060	1 650	2 160	1 940	2 000
<b>Verre</b>	33 820	32 500	33 090	3 280	30 480	28 520
<b>Ferraille</b>	5 120	3 870	4 430	3 870	2 820	2 470
<b>Textiles</b>	3 690	3 460	4 000	5 020	4 410	4 390
<b>App. Électro.</b>	2 920	6 030	2 480	4 670	4 550	3 980
<b>Autres</b>	1 380	1 520	1 350	3 370	5 420	2 780



## PROTECTION CIVILE

2022 a été une année chargée en événements, et a été difficile à planifier en particulier du fait de la baisse drastique des effectifs (de 970 astreints à 577 incorporés) passant donc de 7 à 4 compagnies. Cependant le nombre de missions est en nette augmentation.

Le plan d'engagement 2022, représente, en tout, 5033 jours de service à raison de 2204 jours consacrés à la formation, 1959 jours pour les interventions en situation d'urgence et 870 jours en faveur de la collectivité.

A noter, de fin décembre 2021 jusqu'à mars 2022, l'engagement du bataillon Ouest à la mise en place et l'exploitation du centre de vaccination de Gland (ancien bâtiment du WWF).

Le 01.02.22, s'est déroulé l'essai des sirènes.

Dès le 22.03.22, l'ORPC a installé en urgence un centre d'accueil et d'hébergement de 200 lits pour les réfugiés de l'Ukraine à Gland. Suite à cela, l'ORPC est intervenu pour la Canicule, Delesta (déviation du trafic autoroutier), le Tour de France et Paléo.

Dès septembre, l'ORPC a participé à la préparation et la mise en place de la mission INOPIA-PENPAN, suite aux difficultés d'approvisionnement énergétique en relation avec le conflit Ukrainien et d'un éventuel blackout d'électricité dans le Canton.

## SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS

Avec un effectif de 265 sapeurs-pompiers au 31.12.2022 dont 28 démissions, le SDIS Etraz Région a repris ses activités de manière normale suite aux restrictions COVID.

Le DAP Gilly toujours sous la responsabilité de Mr. Robin Mani, compte à lui seul 26 sapeurs-pompiers, qui sont sortis en intervention 14 fois.

Le 07.05.2022 à l'occasion du concours cantonal des SP à Villeneuve le DAP Gilly a obtenu la 2ème place dans la catégorie motopompe.

En août 2022, la nouvelle caserne à Aubonne a ouvert ses portes.

La quinquennale initialement prévue en 2020 et qui a dû être reportée pour raisons de COVID, a finalement eu lieu le 14.11.2022 à Bière.

## PRÉVENTION – TRAVAIL SOCIAL DE PROXIMITÉ

Les travailleurs sociaux de proximité (TSP) ont pour rôle d'accompagner et soutenir les jeunes entre 12 et 25 ans dans tout questionnement ou difficulté.

L'année 2022 a permis de retrouver un semblant de normalité dans les contacts interpersonnels dans l'espace public et l'équipe du Travail Social de Proximité a retrouvé plus de jeunes dans les communes. Nous relevons toutefois que ces deux années de pandémie ont été difficiles pour d'innombrables adolescents et jeunes adultes et que la santé mentale reste un sujet préoccupant pour l'avenir.

Michaël Chèvre, nouveau travailleur social de proximité, a remplacé Quang Anh Bui le 1er juillet 2022.

La scolarité, les questions identitaires, le harcèlement, les loisirs et le travail ont été les thèmes les plus abordés par les jeunes avec le travailleur social de proximité.

L'action régionale, « La Teuf sans risque » est opérée sur 27 plages de la région de Mies à Préverenges de mi-mai à mi-juillet, soit sur 18 soirées. Elle consiste essentiellement en une prévention sur l'alcool et les comportements à risque auprès des jeunes qui participent à des fêtes improvisées au bord du lac.

En 2022, 24 entretiens individuels ont eu lieu pour la région de la couronne rolloise. Les thèmes les plus abordés sont :

- Endettement/budget
- Recherche d'un logement
- Recherche d'un travail

## **SIDERE (ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON DE ROLLE ET ENVIRONS)**

En 2022, le Sidere c'est :

- 8 collaborateurs (7,1 EPT) qui assurent la distribution d'eau potable pour près de 16'500 habitants 24H/24.
- 22 sources qui fournissent environ 45% de l'approvisionnement
- 170 km de conduites
- 1 station de filtration de l'eau du lac Léman assurant 55 % de l'approvisionnement
- 12 réservoirs
- 12 stations de pompage (28 pompes)
- Une capacité de transport de 29'00 litres/minute
- Une production totale de 1'712 millions de m3

Les réservoirs suivants ont été nettoyés et désinfectés en 2022 :

- Réservoir de Malessert à Bougy-Villars
- Réservoir de la Combe des Vaux à Gilly
- Réservoir de Vincy à Gilly
- 2 chambres coupe-pression Route Aubonne-Bougy-Villars
- Réservoir de Champ-Jaillet cuve de 1500 m3

13 fuites ont occupé nos fontainiers en 2022 :

Allaman	1 fuite
Dully	1 fuite
Féchy	1 fuite
Gilly	1 fuite
Mont-sur-Rolle	2 fuites
Rolle	7 fuites

## **APEC (ASSOCIATION POUR L'ÉPURATION DES EAUX DE LA CÔTE)**

### **Information à la population**

Par l'intermédiaire de 3 capsules vidéo, l'APEC tient à répondre aux questions suivantes :

- qu'est-ce qu'une STEP ?
- pourquoi une nouvelle STEP ?
- et l'environnement dans tout ça ?

Ces capsules vidéo peuvent être consultées sur le site [www.apec-gland.ch](http://www.apec-gland.ch) et Youtube.

Jeter des déchets aux toilettes peut paraître un geste anodin. Et pourtant les toilettes ne sont pas des poubelles. Les conséquences de tels gestes peuvent être lourdes pour la station d'épuration. En 2009, l'APEC retenait seulement 55 tonnes de déchets alors qu'en 2022, ce chiffre est de 152 tonnes.

	2021	2022
Volume d'eau traitée soit débit moyen par jour	3'362'110 m <sup>3</sup> 9'211 m <sup>3</sup>	2'992'042 m <sup>3</sup> 8'197 m <sup>3</sup>
Déchets retenus par le microtamiseur et incinérés à TRIDEL par le train via la station de transfert de Gland Sotridec / Sadec	143 t.	152 t.
Sable, graviers (laveur de sable)	15,6 t.	19.6 t.
Matières grasses (fosse à graisse)	6 t.	9.3 t.
<b>Boues déshydratées évacuées en cimenterie ou incinération</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Boues épaissies introduites dans le digesteur	21'276 m <sup>3</sup>	17'823 m <sup>3</sup>
Boues déshydratées pour incinération Matière sèche	428 t. 159 t.	103 t. 39 t.
Boues séchées pour cimenterie (traitées jusqu'à 90%) Matière sèche	345 t. 318 t.	519 t. 475 t.
Boues liquides évacuées Matière sèche	238 t. 14 t.	69 t. 4 t.
<b>Pluviométrie</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Pluviométrie enregistrée à la Step	1'279 mm	957 mm

## Habitants et Equivalents habitants EH raccordés

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
<b>Habitants</b>	36'848	36'410	36'034	35'471	34'977	34'674	33'727
<b>EH</b>	5'743	5'743	5'968	5'968	5'968	5'968	5'968
<b>Total</b>	<b>42'591</b>	<b>42'153</b>	<b>42'002</b>	<b>41'439</b>	<b>40'945</b>	<b>40'462</b>	<b>39'695</b>

La révision des EH est effectuée tous les 5 ans.

## CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général s'est réuni à trois reprises et a permis à la Municipalité de déposer auprès de celui-ci, les préavis suivants :

- Préavis n° 01 - Comptes 2021 de la Commune de Dully,
- Préavis n° 02 - Rapport de gestion 2021 de la Municipalité de Dully,
- Préavis n° 03 – Crédit de construction de CHF 1'400'000.- TTC pour la création d'un café-bar tea-room, d'un espace boulangerie/pâtisserie, d'un local administratif et d'aménagements extérieurs dans le bâtiment situé sur la parcelle intercommunale n°88. Ce préavis portant sur un bâtiment intercommunal, seule la moitié des coûts seront à la charge de la commune de Dully.
- Préavis n° 04 – Autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2021-2026
- Préavis n° 05 – Règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et des constructions.
- Préavis n° 06 – Demande de crédit de CHF 170'000.- TTC pour la création d'un chauffage à distance (CAD) pour les immeubles situés dans la Zone d'utilité publique (ZUP)
- Préavis n° 07 – Arrêté d'imposition pour l'année 2023-2026
- Préavis n° 08 – Amortissement du patrimoine financier
- Préavis n° 09 – Demande de crédit de CHF 150'000.- TTC pour le remplacement des luminaires de l'éclairage public en luminaires LED avec télégestion et détection.
- Préavis n° 10 – Demande de crédit d'études complémentaires de CHF 40'000.- TTC pour le traitement des oppositions sur la révision du Plan d'affectation communal (PACom) et de son règlement (RPA)
- Préavis n° 11 – Budget de fonctionnement 2023 de la bourse communale de Dully

## ADMINISTRATION

L'équipe administrative étant au complet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec la nomination de la secrétaire municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la situation s'est stabilisée. L'administration est donc composée de Marylène Strauss à 40% à la bourse, de Valérie Jaquiéry à 50% au contrôle de l'habitant et de Véronique Breda à 60% au secrétariat municipal.

Marylène Strauss arrivant bientôt à l'âge de la retraite, elle a donné son congé au 30.09.2023. La Municipalité a rapidement entrepris de lui trouver un-e remplaçant-e.

La collaboration avec l'association d'indépendants S Barbaud et E. Antonelli pour le traitement des dossiers de police des constructions a été maintenu et donne entière satisfaction.

La société Pro-Archives Conseils Sàrl assure le suivi de l'archivage des dossiers, en collaboration avec l'administration communale.

La Municipalité tient à remercier ses collaborateurs, Madame Véronique Breda Secrétaire municipale, Marylène Strauss, Boursière, Valérie Jaquiery, Préposée au contrôle des habitants et Secrétaire municipale adjointe, Johnny Meier et Vincent Meier, Lucia di Caprio et Cosette Redondo pour le travail accompli tout au long de l'année 2022 ainsi que pour leur engagement pour la Commune.

## CONCLUSION - DEMANDE D'APPROBATION

Ce rapport de gestion, sans être exhaustif, relève les activités essentielles de la Municipalité, de l'administration et des employés de la Commune.

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général,

- vu le préavis municipal N° 07 du 21 juin 2023,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'approuver la gestion de l'exercice 2022**
- **d'en donner décharge à la Municipalité.**

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE DULLY

Le Syndic :

La Secrétaire :

F. Mani

V. Breda